PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition du 23 octobre 2026
Partie 2

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 23 OCTOBRE 2026

PARTIE 2

01 – RECTORAT

01- 01 ARRÊTÉ n° 2026-9143 SGR Portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Grand Est

01-02 ARRÊTÉ n° 2026-9142 SGR Portant subdélégation de signature en matière budgétaire et financière dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative et du sport pour la région académique Grand Est

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la Région académique Grand Est

ARRÊTÉ n° 2026-9143 SGR

Portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Grand Est

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 222-16-6, R. 222-17 et R. 222-17-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/534 du 1er décembre 2025 relatif à la délégation donnée à M. Pierre-François MOURIER, en qualité de recteur de la région académique Grand Est, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences du préfet, tous les actes administratifs et correspondances relevant des missions entrant dans le champ de compétences des délégations régionales à la jeunesse, à l'engagement et aux sports prévu dans le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant renouvellement de Monsieur Emmanuel THIRY dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M. Jean-Nicolas BIRCK, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M. Sébastien BORGES, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse éducation populaire, vie associative à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2024 portant affectation de M. Frédéric CUIGNET-ROYER, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, en qualité d'adjoint au chef de pôle, éducation populaire, vie associative ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M. Jean-Louis LAMARRE, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de mission à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juillet 2026 portant nomination et affectation de Monsieur Jean FAIVRE, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, à l'antenne de Strasbourg en qualité de chef du pôle sport ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant M. Damien KLEINMANN, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de mission à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

Vu le protocole du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

ARRÊTE

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 2025/534 du 1er décembre 2025, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- M. Jean-Nicolas BIRCK, délégué régional académique adjoint.

À l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences du préfet de région, tous les actes administratifs et correspondances relevant des missions entrant dans le champ de compétences des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports prévus dans le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 :

- dans le champ de l'inspection, contrôle évaluation (ICE) :
    - coordination régionale de la mission ICE et appui aux actions départementales et interdépartementales.
- dans le champ de la vie associative :
    - missions de délégué régional à la vie associative ;
    - conseil aux associations ;
    - gestion du Fonds de développement à la vie associative (FDVA).
- dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire :
    - mobilité des jeunes (COREMOB et programme Erasmus +).
- dans le champ du sport :
    - développement du sport pour tous ;
    - développement du sport santé ;
    - promotion de l'éthique et des valeurs du sport ;
    - tutelle des CREPS ;
    - recensement des équipements sportifs ;
    - prévention du dopage ;
    - agrément des antennes médicales de prévention du dopage ;
    - lutte contre les trafics de produits dopants.
- médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Sont exclues de la subdélégation, les correspondances adressées aux parlementaires ainsi qu'au Président de la collectivité régionale, ainsi que les conventions à conclure avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :

- au titre du pôle Jeunesse, éducation populaire, vie associative et des formations et certifications dans le champ de l'animation à M. Sébastien BORGES, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de pôle ;
- au titre du pôle formation, certification, emploi, dans le champ de l'animation et des sports, à M. Frédéric CUIGNET-ROYER, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de pôle ;
- au titre de la mission régionale d'inspection de contrôle et d'évaluation, à M. Jean-Louis LAMARRE, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de mission ;
- au titre du pôle Sport et des formations et certifications dans le champ du sport, à Monsieur Jean FAIVRE, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef de pôle ;
- au titre du contrôle de légalité des actes des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Nancy, Reims et Strasbourg et des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, à M. Damien KLEINMANN, inspecteur de la jeunesse et des sports.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2025-11131-SGR du 2 décembre 2025.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique Grand Est et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le 19 OCT. 2026

Pierre-François MOURIER

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général de la région académique Grand Est

ARRÊTÉ n° 2026-9142 SGR

Portant subdélégation de signature en matière budgétaire et financière dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative et du sport pour la région académique Grand Est

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU le décret du 23 octobre 2024 nommant M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, recteur de la zone de défense et de sécurité Est ;

VU l'arrêté MENF0914545A du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025/534 du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant les BOP des programmes 150, 163, 172, 214 et 219 ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François BOHN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Grand Est ;

VU l'arrêté rectoral 2024-10116-SGR du 8 novembre 2024 relatif aux subdélégations de signature données à Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est ;

VU l'arrêté ministériel du 27 mars 2024 portant renouvellement dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de région académique du Grand Est de Madame Christelle DIDOT-MARTIN ;

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant renouvellement de Monsieur Emmanuel THIRY dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant Monsieur Jean-Nicolas BIRCK, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juillet 2026 portant nomination et affectation de Monsieur Jean FAIVRE, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, à l'antenne de Strasbourg en qualité de chef du pôle sport ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2024 portant affectation de Monsieur Frédéric CUIGNET-ROYER, inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Grand Est, en qualité d'adjoint au chef de pôle, éducation populaire, vie associative ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/668 du 29 décembre 2020 affectant Monsieur Sébastien BORGES, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative, à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté rectoral du 26 juin 2025 affectant Monsieur Dominique DELOPHONT, attaché principal d'administration, chef de la division des affaires financières de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 10 juillet 2025 affectant Madame Kimberly SOK, secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 10 juillet 2025 affectant Monsieur Christophe BRIAND, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 23 juillet 2024 affectant Madame Sophie MARTIN, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 22 août 2022 affectant Madame Adeline KLEIN, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 12 juillet 2022 affectant Madame Nessima TARTIERE, secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur classe supérieure, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 26 janvier 2022 nommant Monsieur Antoine NIEDERLANDER, attaché principal, dans les fonctions de chef de bureau du pilotage et de la performance budgétaire au rectorat de l'académie de Nancy-Metz à compter du 1er mars 2022 ;

VU l'arrêté rectoral du 24 juillet 2021 nommant Monsieur Fabien GILLE, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz à compter du 1er septembre 2021 ;

VU l'arrêté rectoral du 23 août 2016 affectant Madame Valérie MERTZ, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 12 août 2016 affectant Madame Séverine GARNIER-LEVECQUE, attachée principale de l'État au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 2 décembre 2013 affectant Madame Sophie STREMPLEWSKI, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 11 juillet 2026 affectant Madame Emmanuelle MAHOUT, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 1997 affectant Madame Véronique SIMON, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 17 juin 2021 affectant Madame Bénédicte MUNIER, secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU la convention de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation représentée par la direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la région académique Grand Est représentée par le recteur de région académique relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 362 « Écologie » du Plan de France Relance ;

VU la convention relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits immobiliers du plan Résilience II du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publique » ;

VU la convention relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 0129 « coordination du travail gouvernemental - accessibilité numérique » du 22 septembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - BOP 150 : Formations supérieures et recherche universitaire ;
  - BOP 163 : Jeunesse et vie associative ;
  - BOP 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ;
  - BOP 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale ;
  - BOP 219 : Sport ;
- préparer leur programmation ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles et par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 :

Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur François BOHN à l'effet de signer les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées :

- sur les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) centraux relatifs aux programmes suivants :
  - UO 0129-CAHC-CENS « coordination du travail gouvernemental – accessibilité numérique » ;
  - Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214) – UO 0214-GEST-RACA (UO région académique) ;
  - Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs - UO 0348-CMES-CEIP (UO centrale) ;
  - Écologie (362) – UO 0362-CDIE-CEIP (UO centrale) ;
  - Compétitivité (363) – UO 0363-MENJ-NUNM ;
  - Cohésion (364) – UO 0364-MENJ-SPGE.
- sur les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) régionaux relatifs aux programmes suivants :
  - Formations supérieures et recherche universitaire (150) – UO 0150-GEST-RACA (UO région académique) ;
  - Jeunesse et vie associative (163) – UO 0163-D067-DR67 et UO 0163-D067-DSNU ;
  - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172) – UO 0172-DR33-ACAL ;
  - Soutien de la politique de l'Éducation nationale (214) – UO 0214-GEST-RACA (UO région académique) ;
  - Sport (219) – UO 0219-D067-DR67.

Article 3 :

Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Grand Est, les décisions relatives à la prescription quadriennale ou au relèvement de la prescription.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, subdélégation est donnée à Madame Christelle DIDOT-MARTIN, adjointe au secrétaire général de la région académique Grand Est, à l'effet de signer l'ensemble des opérations décrites aux articles 1, 2 et 3.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand Est, et de Madame Christelle DIDOT-MARTIN, adjointe au secrétaire général de la région académique Grand Est, subdélégation est donnée, afin de réaliser les opérations décrites aux articles 1 et 2, à Monsieur Dominique DELOPHONT, chef de la Division des Affaires Financières (DAF) de l'académie de Nancy-Metz, coordinateur des BOP régionaux.

Article 6 :

Subdélégation est donnée par Monsieur Dominique DELOPHONT, chef de la Division des Affaires Financières (DAF), afin de réaliser dans CHORUS les opérations de programmation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes aux personnels dont les noms suivent, suivant les rôles qui leur sont dévolus :

- Monsieur Antoine NIEDERLANDER, chef du bureau DAF 3 pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Séverine GARNIER, adjointe au chef de bureau DAF 3, pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Sophie STREMPLEWSKI, adjointe au chef de bureau DAF 3, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Emmanuelle MAHOUT, adjointe au chef de bureau DAF 3, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Adeline KLEIN, chargée budgétaire, pour toutes les opérations décrites dans l'article 1 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Valérie MERTZ, chargée budgétaire, pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Nessima TARTIERE, dans le rôle de responsable de Demandes de Paiement (DP) et de responsable de recettes pour les opérations relevant de l'article 2 de l'arrêté susnommé ;
- Monsieur Fabien GILLE, chef du bureau DAF 2 et responsable du Centre de Services Partagés (CSP) pour toutes les opérations décrites dans l'article 2 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Kimberly SOK chargée du suivi budgétaire pour toutes les opérations décrites dans les articles 1 et 2 de l'arrêté susnommé ;
- Monsieur Christophe BRIAND, adjoint au chef de bureau DAF 2, pour toutes les opérations décrites dans l'article 2 de l'arrêté susnommé ;

- Madame Bénédicte MUNIER, dans le rôle de responsable d'Engagement Juridique (EJ) et certificateur de service fait pour les opérations décrites dans l'article 2 de l'arrêté susnommé ;
- Madame Sophie MARTIN dans le rôle de responsable de Demandes de Paiement (DP) et de demandes de recettes pour les opérations relevant de l'article 2 de l'arrêté susnommé ;

Article 7 :

Subdélégation de signature est également donnée à Monsieur Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer les notifications de subventions imputées sur les budgets opérationnels de programme 163, 219 et 364.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel THIRY, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, subdélégation est donnée à :

- Pour les BOP 163 ET 219
  - Monsieur Jean-Nicolas BIRCK, DRAJES adjoint ;
- Pour le BOP 163
  - Monsieur Sébastien BORGES, chef du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative ;
  - Monsieur Frédéric CUIGNET-ROYER, chef du pôle formation, certification, emploi ;
- Pour le BOP 219 :
  - Monsieur Jean FAIVRE, chef du pôle Sport ;
  - Monsieur Frédéric CUIGNET-ROYER, chef du pôle formation, certification, emploi.

Article 9 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication.

Article 10 :

L'arrêté n° 2025-11130-SGR du 2 décembre 2025 est abrogé.

Article 11 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le 19 OCT. 2026

Pierre-François MOURIER